

## **STRATEGIE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPEREUR CONTRE LE CORONAVIRUS**

---

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

Dans le prolongement des mesures gouvernementales de prévention et de lutte contre le coronavirus (COVID-19) édictées sur très hautes instructions de S.E.M. Paul Biya, Président de la République et rendues publiques par Chief Joseph Dion Ngute, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, lors de sa déclaration solennelle du 17 mars 2020, le Professeur Jacques Fame Ndongo, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur a présidé ce vendredi 20 mars 2020 dès 10 heures, en la salle 1036 de son département ministériel, une importante réunion consacrée à la mise en œuvre, dans l'enseignement supérieur, de la stratégie édictée par le gouvernement.

Prenaient part à cette rencontre, les Chefs des institutions universitaires publiques, le Recteur de l'Université Panafricaine, le Coordonnateur de l'Université Inter États Congo-Cameroun, les Chefs des établissements publics d'enseignement supérieur à statut particulier (ENSTP, INJS, SUP'PTIC, LINAFI, AIMS), deux représentants des promoteurs des instituts privés d'enseignement supérieur et les hauts responsables des services centraux du ministère de l'Enseignement supérieur.

Dans sa communication spéciale, le Ministre d'État a passé en revue les enjeux et défis que cette pandémie pose à l'enseignement supérieur Il a insisté sur l'urgence d'une réponse appropriée et concertée pour la poursuite d'une année académique 2019/2020 qui réponde aux impératifs d'assurance qualité, de professionnalisation de la formation, d'employabilité des diplômés, et de numérisation des enseignements, malgré les exigences liées au confinement.

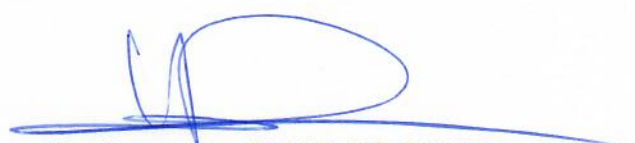
Par la suite, le Ministre d'État a donné la parole aux chefs des institutions universitaires pour qu'ils fassent le point sur les mesures prises ou envisagées dans leurs institutions respectives dans les domaines suivants : réorganisation des enseignements et des évaluations, recherche et coopération, communication institutionnelle et fonctionnement des services administratifs y compris les centres médicosociaux, mesures préventives contre le COVID-19, pour ne citer que ces points. Intervenant à leur suite, les responsables des services centraux ont à leur tour proposé des mesures envisagées dans le cadre des questions transversales liées au calendrier académique 2019/2020, aux examens et concours 2019/2020 et à l'organisation des principales activités culturelles, civiques et sportives.

Au terme des échanges riches et denses consécutifs aux exposés, le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur a prescrit aux chefs des Institutions d'enseignement supérieur publiques et privées, nationales et internationales et à ses collaborateurs, les principales mesures suivantes :

- 1- **Au plan pédagogique** : la mobilisation des technologies de l'information et de la communication à l'effet de poursuivre les activités de formation en ligne grâce aux outils numérisés accessibles aux étudiants, dont en particulier les plateformes numériques institutionnelles d'enseignement en ligne et les média sociaux.
- 2- Au niveau de la **formation en alternance** : les activités se poursuivent dans les structures d'accueil selon les modalités prescrites par les établissements concernés (hôpitaux, entreprises, etc.) dans le strict respect des mesures édictées par Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement.
- 3- S'agissant de la **recherche universitaire**, elle se limitera aux activités essentielles, dans le respect des prescriptions gouvernementales en matière de regroupement des personnes, afin éviter une année blanche. En outre, les soutenances des thèses et mémoires considérées comme prioritaires se feront par voie de visioconférence devant un jury régulièrement constitué à cet effet par le chef de l'Institution universitaire concernée.
- 4- En ce qui concerne le **réaménagement du calendrier des examens et concours** 2020 ainsi que le **calendrier académique** 2019/2020, il sera réaménagé.
- 5- Pour ce qui est des **activités para-universitaires** sportives, culturelles et civiques prévues en 2020, notamment les Jeux Universitaires, le FETUC, le FETUNEC, le Salon de l'orientation universitaire, elles sont reportées à 2021.
- 6- Concernant les **mesures préventives sanitaires**, il a été décidé l'arrêt de toutes les activités ouvertes au public ; la stricte application des mesures de protection des personnels et des usagers (gestes élémentaires de protection contre le COVID-19, mesures d'hygiène édictées par l'OMS et le Ministre de la Santé publique etc.) ; la rotation du personnel en vue d'assurer un service minimum dans les Universités publiques et privées, et la réhabilitation des centres médicosociaux des Universités (équipements de protection et de réanimation, ambulances médicalisées etc.).
- 7- Pour ce qui est de la **communication**, il a été préconisé l'intensification sensibilisation auprès de la communauté universitaire à travers les médias classiques et cybernétiques, les moyens d'affichage et la communication directe.

Yaoundé, le 20 mars 2020



  
Pr Jacques FAME NDONGO